



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB - 30.01.2020

Numéro de publication: FM06-0000000027

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Annexes:

SHAB Publikation F.pdf

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : RELX Risks SA

RELX Risks SA
CHE-100.938.591
Espace de l'Europe 3
2000 Neuchâtel

Branches d'assurances concernées:

C3

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

En date du 17. décembre 2019, la RELX Risks SA a, en vertu de l'art. 60 de la Loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance du 17 décembre 2004 (LSA ; RS 961.01), renoncé à l'agrément pour l'exploitation de toutes les branches d'assurance agréées jusqu'à ce jour (C3).

Remarques:

Après cette date, la RELX Risks SA ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.